

**DÉCISION DU PRÉSIDENT  
N° 2023/001**

**OBJET : Convention de traitement des OMR avec l'UVE Evolia**

*Le Président de Sud Rhône Environnement,*

- *Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-22, L2122-22, L 2122-23 L5211-2 et L5214-16*
- *Vu le Code de la commande publique publié au journal officiel du 5 décembre 2018 et entré en vigueur au 1<sup>er</sup> avril dont l'article L 2123-1*
- *Vu la délibération du 30 Novembre 2021 portant délégation de gestion du Conseil Syndical au Président Laurent GESLIN,*
- *Vu le budget syndical*
- *CONSIDÉRANT la nécessité de traiter en urgence les ordures ménagères du Syndicat, suite à la saturation des sites de traitement et aux fermetures liées au grand vent, prévus dans le marché en cours.*

**DECIDE**

**Article 1 :** de signer avec la société Evolia, SIRET n° 433 986 304 00023, située impasse Jason à Nîmes (30), une convention pour le traitement des OMR sur l'Unité de Valorisation Énergétique Evolia.

**Article 2 :** que la convention pour le traitement ponctuel des OMR sur le site d'Evolia est conclu du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 afin de pallier les difficultés d'évacuations pouvant apparaître en cas des saturations des exutoires existants.

- La prestation concerne le traitement des ordures ménagères, le tarif proposé de 152,00 €HT TGAP incluse est un inférieur au marché actuel.
- Imputation : Programme Reste - Chapitre 011 – Article 611

**Article 3 :**

Monsieur le Comptable du SGC d'Uzès et le Directeur Général des Services de Sud Rhône Environnement sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Syndical.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours de contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes ou via [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication ou sa notification.*

Fait à Beaucaire, le 2 janvier 2023.

Le Président  
Laurent GESLIN

